



## **AUDIENCE DI du 08/09/2022**

### **Revalorisation salariale des agents contractuels**

Suite à nos revendications évoquées dans un tract du mois de juillet 2022, nous avons rencontré Monsieur LOUCHOUARN à qui nous avons pu réaffirmer nos inquiétudes quant au traitement inéquitable des agents contractuels au sein de notre DI .

Le DI a reconnu volontiers que la rémunération d'un contractuel (tous corps confondus) est basse au sein de la DI AURA,

Lors de cette audience, il nous a confirmé que des négociations étaient en cours depuis plusieurs mois avec le contrôleur budgétaire régional en vue d'une revalorisation salariale.

Il nous informe qu'une prochaine réunion doit se tenir le 26/09/2022 où une nouvelle grille rémunération devrait être actualisée.

Le DI se dit très confiant à ce sujet et nous confirme que le principe est acquis.

De fait en date du 12/09/2022, le Directeur Interrégional nous informe que la revalorisation salariale a été actée soit 2200 euros brut pour un CPIP . Cette grille sera échelonnée et pourra atteindre 2700 euros brut.

Pour les DPIP, Monsieur LOUCHOUARN n'avait « pas en tête » la revalorisation.

Il s'engage à nous fournir cette grille le plus rapidement possible.

D'autre part, concernant la formation, nous sommes revenus sur le fait que les agents contractuels sont très rapidement sur le terrain sans réelle prise en charge ou par la bonne volonté des CPIPs titulaires qui ont déjà en charge des stagiaires.

Depuis peu, la DIPPR propose une semaine de formation à destination des CPIPs .

Celle-ci se déroule ainsi :

- présentation institution
- méthodologie d'intervention
- Technique d'entretien,
- Volet sur l'exécution des peines (type de mesures..).

Cette formation a le mérite d'exister cependant elle ne nous semble pas suffisante au regard des tâches qui incombent aux agents contractuels.

**La CGT INSERTION PROBATION se félicite de cette avancée salariale.**

Lyon, le 12/09/2022